

DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mairie
de
SAINT-ANDRÉ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A Saint-André le 2 mai 2024

Le Maire de Saint-André

A

Monsieur le Président
CCACVI
3 Impasse de Charlemagne
BP 90103
66 704 ARGELES SUR MER

Objet : Demande de fonds de concours solidarité
LRAR 1A 196 944 2829 8

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli une demande de fonds de concours solidarité pour la réalisation de la rénovation du court de tennis et l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse.

Afin de vous permettre d'instruire ce dossier, vous voudrez bien trouver ci-joints :

- La délibération de demande de fonds de concours solidarité
- Le plan de financement
- La fiche de présentation.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugerez utile dans l'examen de ce dossier

Vous remerciant par avance du soutien que vous pourrez nous apporter,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire



Samuel MOLI



A Saint-André le 2 Mai 2024

Le Maire de Saint-André

**FICHE N°01 : PRESENTATION - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS
SOLIDARITE**

Identification

Nom de la commune : Saint-André

Adresse : 10 allée de la liberté -66 690 SAINT-ANDRE

Courriel : dgs@saint-andre66.fr

Intitulé du projet :

Demande de fonds de concours solidarité pour l'acquisition d'un tracteur épareuse et pour la rénovation du court de tennis.

Identification de la personne chargée du dossier

Nom : JUSTAFRE

Prénom : Stéphanie

Qualité : DGS

Téléphone : 04.68.95.23.23

Courriel : dgs@saint-andre66.fr

Le Maire,



Samuel MOLL



A Saint-André le 2 Mai 2024

Le Maire de Saint-André

BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant H.T
Réfection d'un court de tennis	42 762 €	FDC solidarité	41 381 €
Acquisition d'un tracteur épareuse	40 000 €	Autofinancement	41 381 €
Total	82 762 €	Total	82 762 €

Le Maire



Samuel MOLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU LUNDI 29 AVRIL 2024
MAIRIE DE SAINT ANDRE
N°7.6.2- 24.48

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 066-216601682-20240429-DELIB202448-DE



Date de convocation 24 avril 2024

Date d'affichage : 24 avril 2024

L'an 2024 et le 29 avril à 18 h 30,

En exercice : 23
Présent(s) : 21
Absent(s) : 2
Procuration(s) : 0
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal régulièrement réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel sous la présidence de M. Samuel MOLLI, Maire.

PRESENTS : S. MOLLI, M.T IMBARD, F. MANCEBO, S. HADJADI, G. CRITELLI, C. GAILLOT, M. LAGARRIGUE, E. DEVOS, G. BROUSSE, C. VILE, R.M OLIEU, J.J. ZANIN, J.M RESPAUT, J. JOURDA, Z. MARGUIN, S. COLMENERO, A. LARRUE, A. ROUGET, F. QUINTANE, J. EVEILLARD, R. CULOT

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENT NON EXCUSE :

BRILLIARD François, PIMENTEL José

SECRETAIRE DE SEANCE : ROUGET Anna

24 48-7.6.2 -Demande de fonds de concours solidarité auprès de la communauté de communes Albères, Côte-Vermeille, Illibérès.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté de communes a décidé d'allouer à ses communes membre 10 M€ de fonds de concours afin d'accompagner des projets communaux de deux manières complémentaires :

- 3.2 M€ au titre d'un fonds de solidarité qui vise à réduire les écarts de charges et de produits entre les communes pour favoriser l'investissement public sur toutes les communes du territoire.
- 6.8 M€ au titre d'un fonds de projet pour financer les investissements communaux qui répondent aux axes du projet de territoire

Il a été retenu le principe d'attribution d'un montant maximum sur le mandat pour chaque commune. Les montants ont été déterminés à partir des clefs de répartition de l'ancienne dotation de solidarité communautaire.

Pour la commune de Saint-André le fonds de concours alloué sur la période 2022-2026 s'élève à 171 521 euros.

Ces fonds de concours sont régis par le V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'ensemble des règles relatives aux planchers de financement des projets publics à supporter par les communes.

Tout projet d'investissement corporel par la commune peut faire l'objet d'attribution du fonds de solidarité. Il est entendu que la commune doit conserver à sa charge 20% du montant HT de la dépense.

Dans la limite des montants alloués par commune, le fonds de concours abonde à même hauteur que la commune sous réserve de maintenir ce taux de 20% à la charge de la commune.

Seules les dépenses d'investissement liées à la réalisation ou à la réhabilitation d'un équipement sont éligibles. Il s'agit des travaux sur les immobilisations corporelles à savoir la construction, la réhabilitation ou l'acquisition de bâtiments, d'équipements sportifs ou autres, ou d'infrastructure (voirie ou réseaux divers ...). Ces dépenses peuvent prendre la forme d'une subvention d'équipement à un tiers public.

Un premier fonds de concours solidarité d'un montant de 36 580,17 euros a été alloué à la commune pour la réalisation de travaux de voirie. Il reste donc sur l'enveloppe initiale attribuée à la commune 134 940.83 euros.

Il est proposé de solliciter la CCACVI pour l'attribution d'un second fonds de concours pour un montant de 41 381 euros pour les opérations suivantes :

Opération	Montant HT	Montant du FDC sollicité
Réfection d'un court de tennis	42 762 €	21 381 €
Acquisition d'une épaveuse	40 000 €	20 000 €
TOTAL	82 762 €	41 381 €

Le solde théorique du fonds de concours solidarité s'élèvera à la somme de 93 559.83 euros.

Il est demandé au conseil municipal :

- De solliciter la CCACVI pour l'attribution d'un fonds de concours solidarité d'un montant de 41 381 euros dans le cadre des opérations ci-dessus listées.
- De donner tout pouvoir à Monsieur Samuel MOLLI pour signer toute pièce relative à l'attribution de ce fonds de concours

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le



ID : 066-216601682-20240429-DELIB202448-DE

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

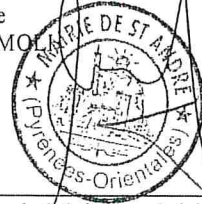
- Sollicite la CCACVI pour l'attribution d'un fonds de concours solidarité d'un montant de 41 381 euros dans le cadre des opérations ci-dessus listées.
- Donne tout pouvoir à Monsieur Samuel MOLLI pour signer toute pièce relative à l'attribution de ce fonds de concours

Acte rendu exécutoire consécutivement
à sa publication et à sa transmission à la
sous-préfecture le 30/04/2024
Certifié exact,

Fait à Saint-André, le 30/04/2024

Le Maire

Samuel MOLLI



La secrétaire de séance

Anna ROUGET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421-I du code de la justice administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale :

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

AGENCE OCCITANIE

Stéphane MATHIEU

ZAC Pïoch Lyon

34160 BOISSERON

Tél : 04 67 91 00 60 - Fax : 04 67 91 01 78

Portable : 06 44 23 52 59

E-mail : s.mathieu@stgroupe.fr



Devis n° : 23-S-112

Le 27/04/2023

MAIRIE DE SAINT ANDRE

Monsieur Le Maire

10 All. de la Liberté

66690 Saint-André

Rénovation de 1 court de tennis en Béton Poreux avec changement de la clôture

DESIGNATION DES OUVRAGES

U	Qte	PU H.T.	TOTAL H.T.
---	-----	---------	------------

Lieu : TENNIS CLUB MUNICIPAL

Support existant : ENROBE RESINE

Dimensions : 36X16 = 576m²

1. VISITE SUR SITE ET MISE EN PLACE DU CHANTIER :

Le 03/02/2022

Transfert de l'équipe et mise en place du chantier.

Mise en place d'une benne pour le traitement des déchets

Réception des matières premières.

F	1,00	2 500,00 €	2 500,00 €
---	------	------------	------------

Nota : Malgré toute l'attention que nous portons à la protection des abords, lors de l'installation du poste de travail ou de l'approvisionnement du chantier, les espaces verts et les zones de circulation pourront être endommagés, la remise en état n'est pas comprise dans notre offre.

2. PREPARATION DU SUPPORT :

DECOUPE ENROBE POUR PURGE RACINES :

Découpe de l'enrobé aux endroits déformés par les racines, recherche des racines et puge

Remplissage au béton

m²	15,00	39,00 €	585,00 €
----	-------	---------	----------

CLOTURE :

Dépose de la clôture du court et évacuation par bennes

ml	92,00	7,50 €	690,00 €
----	-------	--------	----------

ISOLATION :

Fourniture et mise en œuvre de graves concassées, non gélives (granulométrie 5/15 ou équivalent) sur une épaisseur de 0,05 m minimum, afin d'assurer la dilatation entre les revêtements.

La pente du court existant sera conservée

m²	576,00	9,00 €	5 184,00 €
----	--------	--------	------------

FABRICATION DE LA SURFACE DE JEU :

Fabrication de la surface de jeu sur 9 cm d'épaisseur, par 36 sections de dalles séparées entre elles par des joints de dilatation en granules SBR aggloméré de polyuréthane, épaisseur 6 mm.

Le Béton poreux est dosé à 300 kg de ciment de C.P.J.32, 5 R C.E.M.(Normes Européennes) ou équivalent par m3 d'agrégats en une seule granulométrie 2/4 ou 2/6 conformément à la norme NF P 90110

Fourniture et pose de barres de liaison galvanisées glissant dans les dalles (diamètre 8 mm) espacées tous les 1 m sur toute la longueur des joints.

m²	576,00	33,00 €	19 008,00 €
----	--------	---------	-------------

3. REVETEMENT :

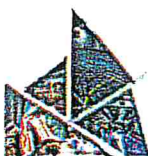
COLORATION :

Application de trois couches croisées de peinture acrylique micro poreuse et antidérapante à base de résine copolymère et de pigments minéraux inaltérables à la lumière. Cette émulsion est particulièrement résistante à l'abrasion et aux intempéries.

Consommation 500 gr/m2 de produit pur avant dilution. 67 % d'extrait sec

Teinte au choix

m²	576,00	5,00 €	2 880,00 €
----	--------	--------	------------



ST GROUPE - ZAC Pïoch LYON 34160 BOISSERON

Tél. 04 67 91 00 60 - Fax. 04 67 91 01 78

ST GROUPE au capital de 500 000 €

SIRET : 413 127 606 00023 - CODS APE 4211Z - N° TVA INTRA COMMUNAUTAIRE : FR56 413 127 606

www.stgroupe.fr / Suivez nous sur



AGENCE OCCITANIE

Stéphane MATHIEU

ZAC Pioch Lyon

34160 BOISSERON

Tél : 04 67 91 00 60 - Fax : 04 67 91 01 78

Portable : 06 44 23 52 59

E-mail : s.mathieu@stgroupe.fr



Devis n° : 23-S-112
Le 27/04/2023

MAIRIE DE SAINT ANDRE
Monsieur Le Maire
10 All. de la Liberté
66690 Saint-André

Rénovation de 1 court de tennis en Béton Poreux avec changement de la clôture

DESIGNATION DES OUVRAGES

<https://www.stgroupe.fr/simulateur-de-terrains/>

TRACE :

Tracé des lignes de jeu conformément à la norme NF P 90110
Y compris marquage de l'implantation des poteaux de simple.

U	Qte	PU H.T.	TOTAL H.T.
F	1,00	305,00 €	305,00 €

4. ACCESSOIRES :

CLOTURE GALVANISEE (Norme AFNOR) :

Fourniture et pose d'une clôture de type tennis hauteur 3 m hors sol.
Poteaux inter galvanisés classe C diamètre 50 mm épaisseur 2 mm, espacés tous les 3,60 m. Poteaux d'angle diamètre 60 épaisseur 2,5 mm avec jambes de forces
Grillage galvanisé classe C maille 45 X 45 mm. Fils de 2,4 mm.
Fils de tension galvanisé classe C diamètre 2,7 mm, y compris tendeurs et agrafes
Fourniture et pose d'une main courante hauteur 1,00 m, galvanisée classe C

hauteur 5 m poteaux de DIAM 80 avec grillage sur 3,00 m et filet pare balle sur 2,00 m côté cimetière	ml	16,00	135,00 €	2 160,00 €
---	----	-------	----------	------------

hauteur 3 m poteaux de DIAM 50 pour le reste	ml	76,00	100,00 €	7 600,00 €
--	----	-------	----------	------------

Portillon d'accès aux courts en galvanisé classe C, Remplissage en treillis soudé, dimensions 1,2 X 2 m (conforme aux normes PMR), y compris serrure de sécurité.	u	2,00	650,00 €	1 300,00 €
---	---	------	----------	------------

FOURNITURE ET POSE DES ACCESSOIRES :

1 grille gratte-pieds
1 paire de poteaux à platine plastifiée blanc
1 paires de poteaux de simple
1 filet de jeu de tennis
1 sangle de régulation du filet

F	1,00	550,00 €	550,00 €
---	------	----------	----------

Nous vous rappelons que notre entreprise est conforme en tous points aux critères du PQT

MONTANT HT	42 762,00 €
TVA	20,00%
MONTANT TTC	8 552,40 €
	51 314,40 €



PLAN
QUALITÉ
TENNIS



DUREE DU CHANTIER : 2 MOIS

A VOTRE CHARGE :

Une aire de stockage, prise d'eau sous pression et alimentation électrique 220 Volts et 380 Volts à moins de 100 mètres du chantier. La demande d'autorisation de travaux doit être faite par le client.



ST GROUPE - ZAC PIOCH LYON 34160 BOISSERON

Tél. 04 67 91 00 60 - Fax. 04 67 91 01 78

ST GROUPE au capital de 500 000 €

SIRET : 413 127 806 00023 - CODE APE 4211Z - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR56 413 127 806



Concessionnaire



ROUERGUE MOTOCULTURE

Ets G. MÉRAVILLES

 Société Anonyme au capital de 189 041€
 RC 426 180 220 00029 - APE 4661 Z

Route de Decazeville - 12000 RODEZ - Tél. 05 65 77 79 00 - Fax 05 65 42 48 71

Route de Toulouse - 15000 AURILLAC - Tél. 04 71 64 07 30 - Fax 04 71 64 11 47

Z.I. de Béral - 12200 ST-RÉMY - Tél. 05 65 45 56 35 - Fax 05 65 45 56 27

Site : rouergue-motoculture.com

N° Siret du client _____

Attribution Dépôt _____

Représentant _____

Agent _____

Date livraison _____

BON DE COMMANDE N° 0951

GALIC, CUMA MAIRIE DE SAINT ANDRE

M. _____

Adresse 10 allée de la liberté

Commune Saint andré

Code Postal 66630 Tél. 04-68-45-23-23

Email _____ Port. _____

MATÉRIELS VENDUS	RÉF. FOURNISSEUR	H.T.	T.T.C.
1 Tracteur ou			
Renault Ergos 456	N° 12165		
avec relevage AV			
Boîte hydrostatique			
+ 1 Epaveuse Rouneau TH51 PL Therac			
avec commande électrique			
EXO de TVA		40 000	40 000
Vendu dans l'état tel que vu et essayé			
par le client			
Vente internet sans garantie commerciale			
Port		700	840
Pour le matériel occasion : heures compteur garanties : oui ☐ non ☒			
Total matériel vendu €			
MATÉRIELS REPRIS			
Total matériel repris €			
NET À PAYER €		40 700	40 840

Fait à Rodez, le 26-2-2024

Signature du Vendeur,

Signature du Client,

Conditions de règlement

Bon virement bancaire

Contrat valable après accord de la Direction